

Procès-verbal

de la séance tenue le

21 février 2002

en l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Présidence de Mme Katharina Hürlimann, présidente¹

Sont présents 118 constituants².

Sont excusés Mmes et MM. Anita Bise, Carmen Buchiller, Yvonne Gendre, Catherine Vial-Jaquet, Michel Bapst, Benoît Chardonnens, Joseph Eigenmann, Josef Fasel, Christian Levrat et Kurt Sager.

1. Ouverture de la séance et communications

Mme la présidente ouvre la séance à 8 heures 33. Elle félicite le soussigné de droite pour son anniversaire.

Applaudissements.

2. Suite de l'examen des thèses de la Commission 3 (tâches de l'Etat)

Transports et communications

Thèses 3.11 et 3.11^{bis}

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.11.

M. Stéphane Sugnaux présente la thèse 3.11^{bis} (dans sa nouvelle version distribuée ce jour :
“ Le canton conduit une politique coordonnée des télécommunications. Il s’efforce de garantir

¹ Présidence dès la reprise après la pause de l'après-midi (17 heures) : Christian Levrat, premier vice-président.

² Présents + excusés = 128. En effet, Mme Marthe Grandjean et M. Charles Guerry, démissionnaires, n'ont pas encore de successeurs.

à tous un accès suffisant, et de qualité égale, aux dernières techniques de télécommunication. Il garantit dans le cadre de l'école obligatoire une formation conforme à l'évolution technologique. ”/“ Der Kanton betreibt eine koordinierte Telekommunikationspolitik. Er setzt sich dafür ein, dass jeder einen genügenden und qualitativ einheitlichen Zugriff zu den modernen Telekommunikationstechniken hat. Er gewährleistet im Rahmen des obligatorischen Schulprogramms eine der technologischen Entwicklung entsprechende Ausbildung. ”). Il explique que la thèse de minorité complète la thèse 3.11.

Mme Claudine Brohy présente la proposition du groupe Citoyen : “ Le canton conduit une politique coordonnée des transports et des communications en tenant compte des régions décentralisées. Il tient compte du trafic non motorisé et de la sécurité. Il privilégie les transports publics et le trafic non motorisé. ” (“ Der Kanton betreibt eine koordinierte Verkehrs- und Kommunikationspolitik unter Berücksichtigung der dezentralisierten Gebiete. Er trägt den Erfordernissen des nicht motorisierten Verkehrs sowie der Sicherheit Rechnung. Er fördert die öffentlichen Verkehrsmittel und den nicht motorisierten Verkehr. ”). Elle estime possible une fusion entre cette proposition et les deux autres allant dans le même sens.

M. Reinold Raemy présente la proposition du groupe PCS : “ Le canton conduit une politique coordonnée des transports et des communications en tenant compte des régions décentralisées. Il encourage en particulier les transports publics. Il tient compte du trafic non motorisé et de la sécurité. ” (“ Der Kanton betreibt eine koordinierte Verkehrs- und Kommunikationspolitik unter Berücksichtigung der dezentralisierten Gebiete. Er fördert insbesondere den öffentlichen Verkehr. Er trägt den Erfordernissen des nicht motorisierten Verkehrs sowie der Sicherheit Rechnung. ”).

M. Patrik Gruber présente la proposition du groupe socialiste : “ Le canton garantit des liaisons suffisantes avec des transports publics en tenant compte des régions décentralisées. Il utilise pour ce faire notamment ses propres entreprises ou celles qu'il contrôle majoritairement. Il tient compte du trafic non motorisé et de la sécurité. ” (“ Der Kanton gewährleistet ausreichende Verbindungen mit öffentlichen Verkehrsmitteln unter Berücksichtigung der dezentralisierten Gebiete. Dazu benützt er namentlich eigene Betriebe oder solche, an denen er mehrheitlich beteiligt ist. Er trägt den Erfordernissen des nicht motorisierten Verkehrs sowie der Sicherheit Rechnung. ”).

Au nom du groupe PDC, **M. Jean-Claude Maillard** soutient la thèse 3.11.

Au nom du groupe socialiste, **M. Alexandre Grandjean** soutient la thèse 3.11^{bis}.

M. Martial Pittet soutient la thèse 3.11^{bis} (“ qualité égale ”).

M. Reinold Raemy retire la proposition du groupe PCS en faveur de celle du groupe Citoyen.

M. Alain Berset soutient la proposition du groupe socialiste.

Après avoir consulté Mme Claudine Brohy, **M. Patrik Gruber** propose de soumettre au vote les propositions des groupes socialiste et Citoyen comme une seule proposition, car les deux textes sont complémentaires.

M. Reinold Raemy confirme que le groupe PCS a retiré sa proposition.

M. Joseph Binz se demande qui supportera les coûts de ces propositions. Au nom du groupe UDC, il soutient la thèse présentée par la commission.

M. Joseph Rey formule des souhaits pour la rédaction des commentaires sur ces thèses.

Mme Marie Garnier insiste sur l'importance des transports publics et relativise la question des coûts.

M. Peter Bachmann, au nom du groupe radical, soutient la thèse 3.11.

Mme Claudine Brohy soutient une nouvelle fois la proposition du groupe Citoyen, qui, dans sa seconde partie, est plus complète que la proposition du groupe socialiste.

Mme Erika Schnyder souligne l'importance de la sécurité. Elle donne lecture de la page 13 du rapport de la Commission 3 (premier paragraphe de la lettre " C ") et constate qu'il n'y a pas de grandes différences entre les amendements proposés – à l'exception de la proposition du groupe socialiste – et la thèse de la commission.

Mme la présidente passe au vote (thèse 3.11^{bis} : vert ; rejet : rouge ; résultat : 44 " vert ", 70 " rouge ", 3 " jaune ").

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition fusionnée des groupes socialiste et Citoyen : vert ; thèse 3.11 : rouge ; résultat : 44 " vert ", 71 " rouge ", 2 " jaune ").

La thèse 3.11 est adoptée.

Individus

Thèses 3.12 et 3.13

Mme Erika Schnyder présente les thèses.

La parole n'est pas demandée. Les deux thèses sont adoptées.

Thèse 2.35

M. Adolphe Gremaud présente la thèse 2.35. Il y a une similitude dans l'effet recherché avec les thèses 3.12 et 3.13. Mais la thèse de la Commission 2 va un peu plus loin.

Mme Eva Ecoffey demande que cette thèse soit tout de même maintenue.

Mme Martine Banderet, au nom du groupe PDC, demande la suppression de cette thèse, qui n'est pas de rang constitutionnel, contrairement aux deux thèses précédentes.

Mme Erika Schnyder demande que cette thèse soit renvoyée à la Commission de rédaction.

M. Adolphe Gremaud suit cette proposition.

Au nom du groupe PDC, **M. Laurent Schneuwly** n'estime pas possible de renvoyer la thèse à la Commission de rédaction.

Mme la présidente passe au vote (suppression de la thèse 2.35 : vert ; thèse 2.35 : rouge ; résultat : 68 " vert ", 43 " rouge ", 2 " jaune ").

La thèse 2.35 est supprimée.

Thèse 2.36

M. Adolphe Gremaud présente la thèse. Il s'agit d'une cantonalisation des frais d'aide sociale. La décision d'octroyer l'aide ne sera pas cantonale.

Mme la présidente salue M. Marc Gobet, député, présent à la tribune du public.

Applaudissements.

M. Meinrad Defferrard, au nom du groupe radical, et **Mme Charlotte Aeberhard**, au nom du groupe UDC, s'opposent à la thèse.

Mme Nathalie Defferrard, au nom du groupe Citoyen, soutient la thèse.

Mme Martine Banderet, au nom du groupe PDC, s'oppose à la thèse.

Mme Erika Schnyder, au nom du groupe socialiste, soutient la thèse. Cantonalisation ne veut pas dire centralisation.

M. Joseph Binz, au nom du groupe UDC, demande la suppression de cette thèse.

Mme Rose-Marie Ducrot s'oppose à la thèse.

M. Adolphe Gremaud soutient une dernière fois la thèse.

Mme la présidente passe au vote (thèse 2.36 : vert ; suppression : rouge ; résultat : 44 " vert ", 64 " rouge ", 8 " jaune ").

La thèse 2.36 est supprimée.

Thèse 3.15

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

M. Joseph Rey présente la proposition du groupe PCS (ajout de " et le locataire " / " und des Mieters " à la fin de la thèse).

M. Guido Müller, au nom du groupe socialiste, soutient la proposition du groupe PCS.

M. Philippe Remy, au nom du groupe radical, demande la suppression de cette thèse.

Au nom du groupe PDC, **M. Jean-Claude Maillard** soutient la thèse 3.15.

M. Patrik Gruber soutient la proposition du groupe PCS.

M. Denis Boivin explique que la protection des consommateurs, notamment les subventions pour l'information, est une tâche fédérale.

M. Jean-Claude Maillard répond brièvement à M. Denis Boivin et s'oppose à la proposition du groupe PCS.

M. Denis Boivin répond brièvement.

Mme Erika Schnyder soutient une dernière fois la thèse 3.15.

Mme la présidente passe au vote (thèse 3.15 : vert ; proposition du groupe PCS : rouge ; résultat : 68 " vert ", 40 " rouge ", 8 " jaune ").

Mme la présidente passe au vote final (thèse 3.15 : vert ; suppression : rouge ; résultat : 79 " vert ", 33 " rouge ", 4 " jaune ").

La thèse 3.15 est adoptée sans modification.

La séance est interrompue à 9 heures 58. Elle est reprise à 10 heures 35.

Etrangers

Thèse 3.21

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

La parole n'est pas demandée. La thèse est adoptée.

Thèse 3.22

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

Mme Bernadette Hänni présente la proposition du groupe socialiste : “ Les émoluments inhérents à l’octroi du droit de cité correspondent au maximum aux frais administratifs. ” (“ Die Gebühren für die Gewährung des Bürgerrechts entsprechen im Maximum den Verwaltungskosten. ”). Il s’agit d’une question de formulation.

M. Auguste Dupasquier, au nom du groupe radical, demande la suppression de cette thèse, de rang légal.

M. Peter Jaeggi, au nom du groupe PCS, soutient la thèse proposée.

M. Jean-Claude Maillard, au nom du groupe PDC, soutient cette thèse.

Mme Antoinette de Weck explique comment sont calculés le denier et les émoluments à Fribourg. Estimant que le sujet est de rang légal, elle s’oppose à la thèse proposée.

M. Patrik Gruber soutient cette thèse.

Mme Erika Schnyder estime que l’amendement du groupe socialiste n’est pas opposé à la thèse de la commission. Elle s’y rallie.

M. Laurent Schneuwly n’est pas d’avis que la proposition socialiste est uniquement une question de formulation. Il s’oppose (motion d’ordre) à un vote uniquement sur la proposition du groupe socialiste.

Mme la présidente passe au vote (motion d’ordre : vert ; rejet : rouge ; résultat : 74 “ vert ”, 20 “ rouge ”, 17 “ jaune ”).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe socialiste : vert ; rejet : rouge ; résultat : 42 “ vert ”, 67 “ rouge ”, 6 “ jaune ”).

Mme la présidente passe au vote final (thèse 3.22 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 78 “ vert ”, 36 “ rouge ”, 1 “ jaune ”).

La thèse 3.22 est adoptée sans modification.

Mme Michelle Chassot présente la nouvelle thèse proposée par le groupe socialiste : “ Dans la mesure où les conditions fixées par le droit supérieur sont remplies, le canton et les communes accordent la nationalité suisse aux étrangers et étrangères qui en font la requête. ” (“ Wenn die im übergeordneten Recht festgelegten Bedingungen erfüllt sind, gewähren Kanton und Gemeinden auf Antrag Ausländerinnen und Ausländern das Bürgerrecht. ”).

M. Michel Bavaud, au nom du groupe Citoyen, soutient cette proposition.

M. Jean Aebischer se demande si l’on n’anticipe pas sur le chapitre des droits populaires. Il insiste sur l’importance de la naturalisation.

M. André Schoenenweid s'oppose à la proposition du groupe socialiste.

M. Alexandre Grandjean soutient la proposition du groupe socialiste.

Mme Michelle Chassot souligne que la proposition permet de contrebalancer le refus de l'octroi des droits politiques aux étrangers. Elle insiste sur le fait que le canton et les communes gardent leurs prérogatives.

MM. Frédéric Sudan et **Nicolas Grand** s'opposent à la proposition du groupe socialiste.

M. Alain Berset soutient la proposition. Il souhaite supprimer l'examen en opportunité. Il estime que l'on n'enlève pas de compétences au canton et aux communes.

Mme Erika Schnyder indique que la commission ne s'est pas penchée sur cette question.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe socialiste : vert ; rejet : rouge ; résultat : 36 "vert", 69 "rouge", 7 "jaune").

La proposition du groupe socialiste est rejetée.

Thèse 3.23

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

Au nom du groupe radical, **M. Auguste Dupasquier** demande la suppression de la thèse, le sujet étant de la compétence de la Confédération et plutôt de rang légal.

Mme Martine Banderet, au nom du groupe PDC, demande la suppression de la thèse.

Au nom du groupe Citoyen, **Mme Marie Garnier** et, au nom du groupe PCS, **M. Peter Jaeggi** soutiennent la thèse proposée.

Mme Bernadette Hänni fait de même, par souci de cohérence avec la thèse 1.4.7 adoptée en janvier. Il s'agira ensuite de décider quelle doit être la place finale de ces thèses.

M. Auguste Dupasquier répond brièvement à Mme Marie Garnier.

MM. Joseph Rey, **Patrik Gruber** et **Olivier Suter** soutiennent la thèse proposée.

Mme Erika Schnyder s'exprime une dernière fois en faveur de la thèse 3.23.

Mme la présidente passe au vote (thèse 3.23 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 67 "vert", 47 "rouge", 0 "jaune").

La thèse 3.23 est adoptée.

Education et formation

Thèse 3.24

Mme Erika Schnyder présente la thèse.

M. Joseph Rey présente sa proposition (ajout de "L'accès au savoir pour tous doit être reconnu et soutenu."/"Der Zugang zu Allgemeinbildung für alle muss anerkannt und unterstützt werden.").

M. Frédéric Sudan propose, au nom du groupe radical, de supprimer la troisième et dernière phrase de la thèse 3.24.

M. Stéphane Sugnaux, au nom du groupe socialiste, soutient la thèse 3.24, surtout la dernière phrase, contestée (“ tenir compte des aptitudes et des difficultés de chacun ”/“ unter Berücksichtigung der Fähigkeiten bzw. Schwierigkeiten jedes Einzelnen ”).

M. Reynold Pauchard soutient la thèse 3.24 au nom du groupe PDC.

M. Philippe Wandeler apporte à la thèse 3.24 et à la proposition de M. Joseph Rey le soutien du groupe PCS.

A titre personnel, **M. Reynold Pauchard** estime que la proposition de M. Joseph Rey est superflue.

Mme Erika Schnyder s’oppose à la proposition du groupe radical. Elle est aussi d’avis que la proposition de M. Joseph Rey est superflue.

M. Joseph Rey retire sa proposition.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe radical : vert ; rejet : rouge ; résultat : 30 “ vert ”, 81 “ rouge ”, 2 “ jaune ”).

La thèse 3.24 est adoptée sans modification.

M. Gaétan Emonet présente la proposition du groupe socialiste : “ La formation de base est entièrement à la charge de l’Etat. Celui-ci détient la responsabilité des orientations pédagogiques et assure le financement. ” (“ Die Grundausbildung geht vollumfänglich zulasten des Staates. Dieser hat die Verantwortlichkeit über die pädagogische Ausrichtung inne und gewährleistet die Finanzierung. ”).

Au nom du groupe PDC, **Mme Rose-Marie Ducrot** s’oppose à la thèse proposée, qui est une cantonalisation de la formation.

M. Stéphane Sugnaux soutient la thèse proposée en réponse à l’intervention de Mme Rose-Marie Ducrot. Il souhaite que l’assemblée fasse preuve de courage politique : il faut ouvrir la discussion sur la répartition des tâches entre le canton et les communes.

Mme Erika Schnyder explique que la commission n’a pas traité le sujet de la cantonalisation.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe socialiste : vert ; rejet : rouge ; résultat : 33 “ vert ”, 68 “ rouge ”, 10 “ jaune ”).

La proposition du groupe socialiste est rejetée.

Thèse 2.19.1

M. Adolphe Gremaud présente la thèse.

Au nom du groupe PCS, **Mme Regula Brühlhart** propose de rajouter à la fin de la thèse “ Afin de rendre possible un bon enseignement, l’Etat met à disposition des écoles des conditions-cadres optimales. ” (“ Um einen guten Unterricht zu ermöglichen, stellt der Staat den Schulen optimale Rahmenbedingungen zur Verfügung. ”).

Au nom du groupe PDC, **M. Reynold Pauchard** propose : “ Chaque enfant a droit à un enseignement préscolaire et scolaire gratuit et à un enseignement postscolaire qui correspon-

dent à ses aptitudes.” (“Jedes Kind hat das Recht auf einen kostenlosen Vorschul- und Schulunterricht und auf einen Nachschulunterricht, die seinen Fähigkeiten entsprechen.”).

Mme Françoise Ducrest soutient un enseignement préscolaire et une formation postobligatoire accessibles pour tous.

Au nom du groupe radical, **Mme Dominique Virdis Yerly** demande la suppression de cette thèse.

Mme Françoise Ducrest soutient la thèse proposée.

Au nom du groupe socialiste, **M. Stéphane Sugnaux** demande que l’on maintienne la thèse au titre des droits fondamentaux.

M. Adolphe Gremaud s’oppose à la proposition de suppression. A titre personnel, il accepte la suppression du terme “suffisant” mais souhaite éviter que la formation postscolaire professionnelle soit uniquement à la charge des personnes qui la suivent – il faut donc ajouter “L’Etat est autorisé à prélever des taxes.”. Quant à l’amendement du groupe PCS, il semble plutôt de rang légal et l’orateur propose de l’intégrer dans les discussions futures.

Mme Dominique Virdis Yerly retire la proposition de suppression du groupe radical.

M. Reynold Pauchard demande à **M. Adolphe Gremaud** s’il s’agit de taxes (matériel utilisé par l’élève) ou d’écolages (contribution aux frais d’enseignement).

M. Adolphe Gremaud lit la page 22 du rapport de la commission et répond qu’il faut comprendre “taxes *et* écolages”.

Mme la présidente constate que, à cause d’une panne de la photocopieuse, tous les membres n’ont pas reçu la proposition du PDC. En conséquence, elle suspend la séance pour la pause de midi.

La séance est interrompue à 12 heures 05. Elle est reprise à 14 heures 10.

Sont présents 116 constituants³.

Sont excusés Mmes et MM. Anita Bise, Carmen Buchiller, Marie Garnier, Yvonne Gendre, Danielle Julmy, Erika Schnyder, Michel Bapst, Benoît Chardonnens, Josef Fasel, Hans-Peter Gaberell, Jacques Repond et Kurt Sager.

M. Jean-Claude Maillard, vice-président de la Commission 3, fonctionne comme rapporteur.

Mme la présidente passe au vote (proposition du groupe PDC : vert ; proposition du groupe PCS : rouge ; résultat : 75 “vert”, 35 “rouge”, 3 “jaune”).

Mme la présidente passe au vote final (proposition du groupe PDC : vert ; rejet : rouge ; résultat : 61 “vert”, 41 “rouge”, 9 “jaune”).

M. Peter Jaeggi demande (motion d’ordre) que la proposition du groupe PDC soit opposée à la thèse de la commission. Il est soutenu par **M. Olivier Suter**.

³ Présents + excusés = 128. En effet, Mme Marthe Grandjean et M. Charles Guerry, démissionnaires, n’ont pas encore de successeurs.

Mme la présidente passe au vote (motion d'ordre : vert ; rejet : rouge ; résultat : 89 " vert ", 12 " rouge ", 13 " jaune ").

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe PDC : vert ; thèse 2.19.1 : rouge ; résultat : 62 " vert ", 50 " rouge ", 2 " jaune ").

La proposition du groupe PDC est adoptée.

Thèse 3.28

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Pierre Aeby présente l'ajout suivant : " L'école enfantine fait partie de l'enseignement de base. " (" Der Kindergarten ist Teil der Grundausbildung. "). Il fait référence à l'art. 62 Cst. féd.

Au nom du groupe radical, **Mme Dominique Virdis Yerly** demande la suppression de la thèse 3.28, par référence à la thèse 3.24.

Au nom du groupe PCS, **M. Philippe Wandeler** s'oppose à l'école enfantine obligatoire.

M. Pierre Aeby se déclare d'accord de retirer sa proposition si on l'assure que l'école enfantine fait partie de la formation de base de la thèse 3.24.

M. Reynold Pauchard : La formation de base commence à l'école primaire et se poursuit avec le cycle d'orientation. L'école enfantine n'est pas obligatoire. En ce qui concerne la thèse 3.24, la formation de base ne comprend pas l'école enfantine.

Mme Dominique Virdis Yerly explique que la Commission 2 estimait que l'école enfantine faisait partie de la formation de base.

M. Philippe Remy : La thèse actuellement en discussion est comprise dans la thèse 2.19.1.

M. Stéphane Sugnaux explique que la définition de la formation obligatoire est de rang intercantonal. Pour ce qui est de la formation de base, il y a une tendance à y inclure l'école enfantine.

M. Peter Bachmann : Il faut supprimer cette proposition. La mention de l'école enfantine sera bientôt dépassée.

A la demande de **M. Reynold Pauchard**, **M. Pierre Aeby** explique que le fait de dire que l'école enfantine fait partie de la formation de base empêchera Fribourg de faire cavalier seul lorsque la majorité des cantons sera de l'avis que telle doit être la situation dans le concordat.

M. Patrik Gruber soutient la proposition de M. Pierre Aeby.

Mme Catherine Vial-Jaquet fait de même. Elle est suivie par **Mme Françoise Ducrest**.

M. Claude Schenker souhaite des éclaircissements sur le caractère obligatoire de l'école enfantine.

M. Pierre Aeby répond que l'école enfantine suivra le sort de la formation de base et sera donc obligatoire.

M. Stéphane Sugnaux n'est pas d'accord avec son collègue. Le concordat ne prévoit pas encore le caractère obligatoire. Mais la tendance va dans ce sens.

M. Jean Baeriswyl estime que la proposition sème la confusion.

M. Philippe Vallet, dans le doute sur la signification de la proposition, rejettera celle-ci.

A la question de **Mme Rose-Marie Ducrot**, **M. Stéphane Sugnaux** répond que la proposition de M. Pierre Aeby n'oblige pas à dénoncer le concordat.

M. Pierre Aeby explique que la terminologie qu'il utilise est reprise de la Constitution fédérale.

Mme la présidente demande de la concision dans les interventions.

M. Claude Schenker souligne l'importance de l'école enfantine et annonce qu'il s'opposera à la proposition.

M. Stéphane Sugnaux soutient les propositions faites.

M. Hubert Carrel soutient la proposition de M. Pierre Aeby.

M. Laurent Schneuwly s'oppose à une école enfantine obligatoire (référence à l'art. 62 Cst. féd.).

Mmes Nicole Lehner et **Françoise Ducrest** estiment que la population fribourgeoise n'a pas peur de l'école enfantine.

M. Henri Baeriswyl s'oppose à la thèse 3.28 et soutient la proposition de M. Pierre Aeby.

M. Laurent Schneuwly, au nom du groupe PDC, explique que l'enseignement préscolaire est un droit pour chacun (2.19.1). Il ne doit pas être obligatoire. Par ailleurs, la thèse 3.28 est comprise dans la thèse 2.19.1.

M. Jean-Claude Maillard soutient la thèse 3.28. Il explique que la commission n'a pas voulu en dire plus. Il s'agissait de permettre une deuxième année d'école enfantine, mais de ne rien créer d'obligatoire.

Mme la présidente passe au vote (thèse 3.28 : vert ; suppression : rouge ; résultat : 65 "vert", 46 "rouge", 2 "jaune").

La thèse 3.28 est acceptée.

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition de M. Pierre Aeby : vert ; rejet : rouge ; résultat : 61 "vert", 50 "rouge", 5 "jaune").

La proposition de M. Pierre Aeby est acceptée.

Thèse 2.27

M. Adolphe Gremaud n'a pas de commentaire.

Au nom du groupe radical, **Mme Dominique Viridis Yerly** demande la suppression de la thèse, comprise dans la thèse 3.24.

Au nom du groupe PDC, **Mme Isabelle Joye** fait de même (thèse de rang légal).

M. Adolphe Gremaud n'a rien à ajouter.

Mme la présidente passe au vote (thèse 2.27 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 40 "vert", 68 "rouge", 8 "jaune").

La thèse 2.27 est supprimée.

Thèse 3.25

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Reynold Pauchard soutient cette thèse au nom du groupe PDC.

M. Jean-Claude Maillard n'a rien à ajouter.

La parole n'est plus demandée. La thèse est adoptée.

Thèse 3.26

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Reynold Pauchard, au nom du groupe PDC, soutient cette thèse.

Mme Dominique Virdis Yerly, au nom du groupe PRD, demande la suppression de cette thèse (référence à la thèse 3.25).

M. Stéphane Sugnaux s'oppose à la suppression de la thèse.

M. Jean-Claude Maillard insiste sur la concision et la clarté de la thèse, différente de la thèse 3.25.

Mme la présidente passe au vote (thèse 3.26 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 91 "vert", 21 "rouge", 3 "jaune").

La thèse 3.26 est adoptée.

Thèse 3.27

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Claude Schenker propose de procéder en deux temps (première phrase/seconde phrase). Il présente la première proposition du PDC : "L'enseignement est politiquement ~~et confessionnellement~~ neutre et respecte la liberté de pensée, de conscience et de croyance." ("Der Unterricht ist politisch ~~und konfessionell~~ neutral und wahrt die Gedanken-, Gewissens- und Glaubensfreiheit. ").

Mme Annelise Meyer-Glauser, au nom du groupe PRD, propose : "L'enseignement est politiquement et confessionnellement neutre." ("Der Unterricht ist politisch und konfessionell neutral. ").

M. Jean-Claude Maillard estime que la commission a voulu maintenir le *statu quo* et qu'elle partage les craintes du groupe radical.

A la suite de cette réponse, **M. Claude Schenker** retire la première proposition du groupe PDC. Il explique ensuite le second amendement du groupe : "L'enseignement est fondé sur une conception ~~humaniste~~ de la personne inspirée de l'humanisme judéo-chrétien." ("Der Unterricht beruht auf einer ~~humanistischen~~ vom jüdisch-christlichen Humanismus geleiteten Grundhaltung. ").

M. Josef Vaucher présente sa proposition (ajout à la fin de la thèse de "Une importance particulière est attribuée à l'enseignement des langues."/ "Dem Sprachunterricht kommt eine zentrale Bedeutung zu. ").

Mme Annelise Meyer-Glauser, au nom du groupe radical, s'oppose à la seconde phrase de la thèse 3.27.

Mme Mélanie Maillard, au nom du groupe Citoyen, se rallie à la proposition du groupe radical.

M. Ueli Johner, au nom du groupe UDC, propose “ christliche Grundhaltung ” – sans amendement écrit.

M. Noël Ruffieux, au nom du groupe PCS, soutient la proposition du groupe PDC.

M. Alain Berset, au nom du groupe socialiste, est d'avis que la liberté de pensée, de conscience et de croyance est déjà garantie ailleurs. Le groupe se ralliera à la proposition radicale.

Mme Bernadette Hänni soutient la proposition du groupe radical. Elle la préfère à toutes les autres propositions.

M. Joseph Rey propose de s'inspirer de l'humanisme intégral de Jacques Maritain.

M. Claude Schenker supprime “ judéo- ” dans le texte de la proposition du groupe PDC.

M. Christian Levrat soutient la proposition du groupe radical.

M. Daniel de Roche soutient la proposition du groupe PDC.

M. Michel Bavaud veut éviter de faire mention d'une conception particulière de l'humanisme.

Interpellé, **M. Daniel de Roche** répond brièvement.

Mme Françoise Ducrest soutient la thèse 3.27.

M. Ambros Lüthi souhaite une séparation claire de l'Eglise et de l'Etat dans l'enseignement. Il soutient la proposition du groupe radical.

La voix de **M. Jean-Bernard Repond** va à la proposition du groupe PDC.

Mme Jacqueline Rey estime que la proposition de M. Josef Vaucher est déjà comprise dans la thèse 1.5.2.

M. Hermann Boschung soutient la thèse 3.27.

M. Jean-Claude Maillard explique une dernière fois le but de la première phrase de la thèse 3.27. Il demande de soutenir l'ensemble de la thèse.

Mme la présidente présente la procédure de vote : proposition du groupe PDC contre celle de M. Josef Vaucher ; vainqueur contre proposition du groupe radical ; vainqueur contre thèse de la commission.

M. Josef Vaucher demande (motion d'ordre) que sa proposition soit soumise au vote à la fin, car il s'agit d'une question spéciale qui n'a rien de commun avec les autres textes.

Mme la présidente passe au vote (motion d'ordre : vert ; rejet : rouge ; résultat : 89 “ vert ”, 17 “ rouge ”, 8 “ jaune ”).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe PDC : vert ; proposition du groupe radical : rouge ; résultat : 54 “ vert ”, 58 “ rouge ”, 2 “ jaune ”).

Mme la présidente passe au vote suivant (proposition du groupe radical : vert ; thèse 3.27 : rouge ; résultat : 68 “ vert ”, 43 “ rouge ”, 4 “ jaune ”).

La proposition du groupe radical l'emporte et remplace la thèse de la commission.

M. Josef Vaucher retire sa proposition.

La séance est interrompue à 16 heures 20. Elle est reprise à 17 heures.

Thèse 2.19.2

M. Adolphe Gremaud propose que la thèse soit ajoutée à la thèse 3.25.

Mme Françoise Ducrest, au nom du groupe Citoyen, explique ce qu'il faut comprendre par "objectifs de l'éducation générale" (concept de 2001).

Au nom du groupe PDC, **Mme Isabelle Joye** propose de supprimer la thèse 2.19.2 (référence à la thèse 3.25).

M. Stéphane Sugnaux soutient la thèse 2.19.2, avec une possible intégration dans la thèse 3.25.

M. le vice-président passe au vote (thèse de la commission avec intégration dans la thèse 3.25 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 68 "vert", 42 "rouge", 1 "jaune").

La thèse 2.19.2 est adoptée. Elle sera intégrée dans la thèse 3.25.

Thèses 3.28.1, 2.28, 3.28.2, 2.19.3 et 3.29

M. Jean-Claude Maillard présente les thèses de la Commission 3.

M. Jean Baeriswyl, au nom du groupe PDC, propose de modifier ces trois thèses : "[3.28.1] L'Etat assure la formation secondaire supérieure et la formation professionnelle ~~et encourage la formation continue~~. [3.28.2] L'Etat veille à ce que la formation secondaire supérieure et la formation professionnelle soient accessibles à chacun en fonction de ses aptitudes et compte tenu de sa capacité financière. [3.29] L'Etat encourage la formation continue et la formation des adultes." (" [3.28.1] Der Staat stellt die Mittelschulbildung und die berufliche Ausbildung sicher. [3.28.2] Der Staat achtet darauf, dass die Mittelschulbildung und die berufliche Ausbildung jeder Person gemäss ihren Fähigkeiten und ihren finanziellen Möglichkeiten zugänglich sind. [3.29] Der Staat unterstützt die Weiterbildung und die Erwachsenenbildung. "). Il faut mentionner le secondaire II dans la thèse 3.28.1. Pour le reste, ce sont des clarifications.

M. Frédéric Sudan, au nom du groupe radical, demande la suppression de la thèse 3.28.2, comprise dans les thèses 3.28.1 et 3.29, et de rang légal.

M. Stéphane Sugnaux, au nom du groupe socialiste, **Mme Mélanie Maillard**, au nom du groupe Citoyen, et **M. Philippe Wandeler**, au nom du groupe PCS, se rallient à la proposition du groupe PDC.

M. Josef Vaucher propose un rajout à la thèse 3.29 : "und gewährleistet allen interessierten Personen den Zugang zu ihr" ("et garantit son accès à toute personne intéressée").

M. Ambros Lüthi ad proposition du groupe PDC (3.28.2) : La formation supérieure est oubliée.

M. Peter Jaeggi soutient la remarque de M. Ambros Lüthi. L'orateur se demande ce que signifie " compte tenu de sa capacité financière ". Il propose de supprimer ce passage.

M. le vice-président accepte cette proposition orale.

En réponse à M. Ambros Lüthi, **M. Jean Baeriswyl** propose de supprimer " secondaire " de manière à ne laisser que " formation supérieure ".

M. Alexandre Grandjean explique que la thèse 3.28.2 n'a pas été comprise comme elle devait l'être (" compte tenu de sa capacité financière ") : l'idée est que l'Etat doit intervenir là où cela est vraiment nécessaire.

M. Peter Jaeggi conclut que le texte est alors mal formulé. Il comprend le contraire de ce qui vient d'être dit.

M. Jean-Claude Maillard : La commission peut se rallier à la proposition du groupe PDC. En ce qui concerne la thèse 3.28.2, il propose d'en modifier la fin.

La thèse 3.28.1, dans la formulation proposée par le groupe PDC, est adoptée tacitement.

M. Adolphe Gremaud retire la thèse 2.28.

M. Jean Baeriswyl ad 3.28.2 *in fine* : " indépendamment de sa capacité financière " ? **M. Peter Jaeggi** accepte cette proposition.

M. le vice-président passe au vote (thèse 3.28.2 selon la proposition du groupe PDC : vert ; rejet : rouge ; résultat : 87 " vert ", 23 " rouge ", 1 " jaune ").

La thèse 3.28.2 est adoptée avec le texte suivant : " L'Etat veille à ce que la formation supérieure et la formation professionnelle soient accessibles à chacun en fonction de ses aptitudes et indépendamment de sa capacité financière. " (" Der Staat achtet darauf, dass die Mittel- und Hochschulausbildung und die berufliche Ausbildung jeder Person gemäss ihren Fähigkeiten und unabhängig von ihren finanziellen Möglichkeiten zugänglich sind. ")

M. Adolphe Gremaud se demande si la thèse 2.19.3 ne pourrait pas être intégrée à la thèse 3.28.2.

La thèse 2.19.3 sera intégrée à la thèse 3.28.2.

M. le vice-président passe au dernier vote (thèse 3.29 : vert ; amendement de M. Joseph Vaucher : rouge ; résultat : 82 " vert ", 22 " rouge ", 3 " jaune ").

La thèse 3.29 est adoptée sans modification.

Thèse 3.30.1

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

Mme Nathalie Defferrard présente la proposition du groupe Citoyen : ajout de " L'Etat encourage la recherche scientifique et contribue à son développement au service de l'ensemble de la société. Il veille à ce que l'Université et les hautes écoles spécialisées rendent des services à la collectivité. " (" Der Staat fördert die wissenschaftliche Forschung und trägt ihrer Entwicklung im Dienste der Gesamtheit der Gesellschaft bei. Er achtet darauf, dass die Universität und die Fachhochschulen Dienstleistungen an die Gemeinschaft erbringen. ")

Au nom du groupe PDC, **M. Reynold Pauchard** soutient la thèse proposée par la commission. Il insiste sur la nécessaire collaboration de la Confédération.

M. Philippe Wandeler, au nom du groupe PCS, soutient à la fois la thèse proposée par la commission et la proposition du groupe Citoyen.

M. Alain Berset, au nom du groupe socialiste, soutient la proposition du groupe Citoyen.

M. Ambros Lüthi soutient à la fois la proposition de la commission et l'ajout du groupe Citoyen.

M. Placide Meyer soutient aussi l'ajout du groupe Citoyen.

M. Jean-Claude Maillard explique que la commission s'est voulue succincte. Il préfère en rester à la proposition de la commission.

M. le vice-président passe au vote (ajout du groupe Citoyen : vert ; thèse de la commission seule : rouge ; résultat : 62 " vert ", 43 " rouge ", 3 " jaune ").

La thèse 3.30.1 est acceptée avec l'ajout proposé par le groupe Citoyen.

Thèse 3.30.2

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

La parole n'est pas demandée. La thèse est adoptée.

Thèse 3.31

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Claude Schenker présente la proposition du groupe PDC : " L'Etat peut soutenir des établissements privés ~~qui offrent des possibilités de formations complémentaires aux siennes~~ et dont l'utilité publique est reconnue. " (" Der Staat kann private Einrichtungen unterstützen, ~~die zusätzliche Ausbildungsmöglichkeiten anbieten und deren~~ öffentlicher Nutzen anerkannt ist. ").

Au nom du groupe socialiste, **M. Stéphane Sugnaux** soutient la thèse 3.31 proposée par la commission.

M. Claude Schenker soutient une nouvelle fois la proposition du groupe PDC.

M. Stéphane Sugnaux maintient sa position et rappelle que la Commission 3 était unanime.

M. Jean-Claude Maillard donne lecture du commentaire contenu dans le rapport final de la Commission 3.

M. le vice-président passe au vote (proposition du groupe PDC : vert ; thèse de la commission : rouge ; résultat : 45 " vert ", 58 " rouge ", 5 " jaune ").

La thèse 3.31 proposée par la commission est adoptée.

Culture, patrimoine, sports

Thèses 3.32 et 3.32^{bis}

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Reynold Pauchard, au nom du groupe PDC, soutient la thèse 3.32, mais s'oppose à la thèse 3.32^{bis}.

M. Alexandre Grandjean présente la proposition de minorité 3.32^{bis}.

Au nom du groupe Citoyen, **M. Olivier Suter** soutient à la fois la thèse de la majorité et celle de la minorité, qu'il estime complémentaires.

M. Reynold Pauchard explique comment il comprend la thèse de minorité.

M. Alain Berset est d'avis que les deux thèses sont complémentaires. Dans la thèse de la majorité de la commission, il manque la mention de la politique culturelle.

M. Olivier Suter lit le rapport de minorité.

M. Jean-Claude Maillard explique pourquoi la majorité de la commission a voulu la thèse 3.32. Il ne voit pas ce que l'on peut ajouter à cette thèse.

M. le vice-président passe au vote (proposition de minorité qui est un ajout : vert ; thèse de la commission seule : rouge ; résultat : 43 "vert", 60 "rouge", 0 "jaune").

La thèse 3.32 proposée par la commission est seule adoptée.

Thèse 3.33

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

La parole n'est pas demandée. La thèse est adoptée.

Thèse 3.34

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

Mme Marie Garnier, au nom du groupe Citoyen, propose de remplacer la troisième phrase par : " Il veille à l'utilisation parcimonieuse des ressources non renouvelables. " (" Er achtet auf eine sparsame Nutzung nicht erneuerbarer Ressourcen. ").

M. Auguste Dupasquier, au nom du groupe radical, propose de ne maintenir que la première phrase : " L'Etat conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. " (" Der Staat bewahrt, schützt, bereichert und fördert das Naturerbe und das kulturelle Erbe. ").

M. Reynold Pauchard, au nom du groupe PDC, soutient la thèse proposée par la commission.

Mme Marie Garnier s'oppose à la proposition du groupe radical.

M. Jean-Claude Maillard soutient une dernière fois la thèse proposée par la commission.

M. le vice-président passe au vote (proposition du groupe radical : vert ; proposition du groupe Citoyen : rouge ; résultat : 42 “ vert ”, 52 “ rouge ”, 8 “ jaune ”).

M. le vice-président passe au vote suivant (proposition du groupe Citoyen : vert ; thèse de la commission : rouge ; résultat : 27 “ vert ”, 72 “ rouge ”, 0 “ jaune ”).

La thèse 3.34 de la commission est adoptée.

Thèse 3.35

M. Jean-Claude Maillard présente la thèse.

M. Claude Schorderet constate que l'on ne consacre que peu de mots aux sports. On pourrait en faire plus.

M. Marc Genilloud, au nom du groupe radical, demande la suppression de la thèse.

M. Alain Berset, au nom du groupe socialiste, et **M. Reynold Pauchard**, au nom du groupe PDC, soutiennent la thèse de la commission.

M. Jean-Claude Maillard demande de soutenir la thèse proposée par la commission.

M. le vice-président passe au vote (thèse 3.35 : vert ; rejet : rouge ; résultat : 85 “ vert ”, 15 “ rouge ”, 2 “ jaune ”).

La thèse 3.35 proposée par la commission est adoptée.

3. Fin de la séance

Mme la présidente, de retour, lève la séance à 18 heures 15.

Fribourg, le 21 février 2002

La présidente :

Katharina Hürlimann

Le Secrétaire ad hoc :

Pierre Scyboz